

COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES

Séance plénière du mercredi 19 octobre 2022

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Delphine DENAIS LALIEVE, Denis LEROUX (Ministère des Armées) Carine DIVER, Françoise MEDALE, Valérie NIVET-ANTOINE, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Catherine VOGT, Christophe MARIE, Christophe JOUBERT (Ministère de la recherche)

Membres excusés : Thierry BEDOSSA, Patrick HARDY, Michel BAUSSIÉR Isabelle PEYCLIT, Sandryne BRUYAS (DGAL), Cédric SUEUR, Patrice VENAULT, Fanny MAGISSON, Léa TERRAUBE, Benoît HAELEWYN

Secrétariat : Véronique Delassault

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président (présentation Tiffany BOYER, Daniel ROUIRE, Patrick HARDY)
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 7 juin 2022
3. Point sur entrée en service nouveau « cerfa formation »
4. Avis CNEA sur les 10 dossiers de formation
5. Groupe de travail « *glossaire* »
6. Recommandation euthanasie des rongeurs nouveaux nés
7. Groupe de travail « *médicaments* »
8. Groupe de travail « *chirurgie* »
9. Site web CNEA
10. Points divers
 - a. *Questionnement autour de la formation pour les étudiants de master*
 - b. *Test de la nage forcée*
 - c. *Possibilité de diminuer la température d'élevage dans le cadre de la crise énergétique actuelle*
 - d. *Equivalence formation pour les étudiants étrangers*

Le président ouvre la séance à 10h16, à l'atteinte du quorum.

1) Mot de bienvenue du président

Présentation de Mme Tiffany BOYER, MM. Daniel ROUIRE, Patrick HARDY.
Le président annonce la démission de Patrice VENAULT

2) Approbation du relevé de décisions de la séance du 7 juin 2022

Le relevé de décisions est approuvé à l'unanimité

3) Mise en service du nouveau Cerfa « formation »

Acceptation d'étendre la possibilité d'utilisation de l'ancienne version cerfa jusqu'à décembre 2022.

4) Avis sur les 10 dossiers de formation

Un point pratique concernant les réserves émises aux formations. Pour la levée des réserves, c'est aux responsables de formation de revenir vers les rapporteurs indiqués par le MASA. Les rapporteurs doivent par message mail au secrétariat de la CNEA indiquer leur autorisation à communiquer leurs données personnelles (nom, adresse mail) aux responsables de formation.

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Service de Formation continue de l'Université de Strasbourg

Intitulé : Formation pour les personnes concevant ou appliquant des procédures chirurgicales, sans utilisation d'animaux vivants

Référence : I-67-UNISTRA-CHIR-22

La commission donne un **avis favorable avec 4 recommandations.**

Recommandations :

1. Préciser sur l'attestation la mention « formation de chirurgie sans animaux qui doit être assujettie à un tutorat »
2. Supprimer le descriptif de la microchirurgie dans le programme de TP
3. Simplifier l'examen afin qu'il soit réalisable en 1 heure avec une note d'acceptation à 12/20
4. Indiquer lors de la formation l'existence d'un module complémentaire incluant l'utilisation d'animaux
Indication pour le MASA : limiter la durée de validité de l'agrément à 3 années

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

MAISON FAMILIALE RURALE de St Laurent de Chamousset

Intitulé : Formation relative à l'expérimentation animale – applicateur de procédures expérimentales – RONGEURS LAGOMORPHES

Référence : I-69-MFR-F2-22-rongeurs et lagomorphes

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 2 recommandations.**

Réserves :

1. Préciser le contenu des TP : techniques employées, gestes effectués
2. Préciser les conditions de succès à l'examen à la formation réglementaire

Recommandations :

1. Augmenter le nombre d'intervenants extérieurs afin de favoriser l'ouverture vers le monde professionnel
2. Valider la formation avec une note minimale de 12/20

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, FACULTE DE PHARMACIE, LABORATOIRE DE PHARMACODYNAMIE

Intitulé : Formation particulière à la chirurgie expérimentale du petit et du gros animal de laboratoire

Référence : R-13-PHARMA-CHIR-11

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves.**

Réserves :

1. Supprimer le terme « particulière » dans l'intitulé de la formation
2. Modifier l'attestation de formation pour être conforme au guide d'évaluation des formations : indiquer « attestation de réussite », la durée et le lieu de formation

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Université de Tours

Intitulé : Formation réglementaire des personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins

Référence : R-37-UnivTours-F1-17-Rongeurs

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves et 2 recommandations.**

Réserves :

1. Ajouter une heure pour l'item 'anesthésie/analgésie' (module complémentaire)
2. Revoir les attestations de formation selon le modèle du guide : reprendre le titre exact de la formation (concevant ou réalisant), mention de la satisfaction au contrôle des connaissances, précision des n° et date d'approbation de la formation par la DGAL (NB : pour l'attestation du module de base 25 heures d'enseignement et non 26 à moins que l'heure d'évaluation fasse l'objet d'une correction collective)
3. Prévoir une démonstration sur l'anesthésie et sur l'euthanasie
4. TP manipulation et l'évaluation pratique : limiter le nombre de gestes techniques chez un même animal en répartissant les gestes techniques sur les deux animaux (rat et souris)

Recommandations :

1. Valider l'épreuve avec une note de 12/20
2. Remplacer les questions d'examens « vrai/faux » par des questions sous forme de QCM avec au moins quatre propositions de réponse dans chacune des évaluations

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Université de Tours

Intitulé : Formation réglementaire des personnes appliquant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins

Référence : R-37-UnivTours-F2-17-Rongeurs

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 4 réserves et 2 recommandations.**

Réserves :

1. Les attestations : modifier conformément au guide : le titre et le verso (supprimer la mention sur la conception), ajouter le numéro d'agrément et la notion de réussite à l'évaluation
2. Modifier le contenu de l'item douleur (voir [glossaire-cnea-24650.pdf](#) ([enseignementsup-recherche.gouv.fr](#))) ; 2 heures doivent être exclusivement consacrées à cet item sensible
3. Ajouter une heure pour l'item 'anesthésie/analgésie' (module complémentaire) qui nécessite un minimum de 2 heures,
4. TP manipulation et évaluation pratique : limiter le nombre de gestes techniques chez un même animal en répartissant les gestes techniques sur les deux animaux (rat et souris)

Recommandations :

1. Valider l'épreuve avec une note minimale de 12/20 soit ici 30/50
2. Remplacer les questions d'examens « vrai/faux » par des questions sous forme de QCM avec au moins quatre propositions de réponse dans chacune des évaluations

Dossier n°6 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Université de Bordeaux

Intitulé : Formation spécifique à l'expérimentation animale – Application de procédures expérimentales sur rongeurs et lagomorphes

Référence : R-33-UnivBordeaux-F2-18-rongeurs et lagomorphes
Renouvellement

La commission donne un **avis favorable sans réserve ni recommandation**.

Dossier n°7 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Centre de Formation Professionnelle et de Promotions Agricoles CFPPA 41

Intitulé : « Formation spécifique destinée aux personnes réalisant les procédures expérimentales » sur carnivores

Référence : I-41-CFPPA-F2-22

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve**

Réserve :

1. Revoir les attestations de formation selon le modèle du guide : reprendre le titre exact de la formation, remplacer « stage » par « formation », indiquer la durée de la formation, remplacer « expérimentation animale » par « utilisation des animaux à des fins scientifiques »

Dossier n°8 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Etablissement public national caractère scientifique, culturel, et professionnel

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales : espèce rongeur

Référence : R-75-ParisDescartes-CHIR-17-rongeurs
Renouvellement

Le membre ayant un conflit d'intérêt sort de la salle.

La commission donne un **avis favorable avec 1 recommandation**.

Recommandation :

1. Remplacer les questions d'examens avec réponse binaire par des questions sous forme de QCM avec au moins quatre propositions de réponse dans chacune des évaluations

Le membre ayant un conflit d'intérêt est invité à revenir en séance.

Dossier n°9 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

IUT Lyon 1 – Département Génie Biologique

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales chez les rongeurs – Formation continue

Référence : R-69-IUTLyon1-F2-11
Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 1 recommandation**.

Réserves :

1. Modifier intitulé de la formation : supprimer la mention « formation continue »
2. Amélioration du ratio d'encadrants pour les TP (actuellement 7 stagiaires maximum par encadrant pour 4 à 5 maximum préconisé)

Recommandation :

1. Valider l'épreuve avec une note minimale de 12/20

Dossier n°10 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE – FACULTE DE PHARMACIE – LABORATOIRE DE PHARMACODYNAMIE

Intitulé : CESU Niveau A- Application de procédures expérimentales utilisant des rongeurs à des fins scientifiques

Référence : R-13–UnivAix-F2-17-Cesu Niv A

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve.**

Réserve

Revoir les attestations de formation selon le modèle du guide d'évaluation des formations

5) Groupe de travail « glossaire »

Point d'étape sur le groupe travail « glossaire », les premiers mots jugés à haute priorité sont presque tous validés. Il convient d'identifier une deuxième série de mots à définir pour enrichir le glossaire. Il est rappelé que les membres titulaires ou suppléants qui le souhaitent peuvent rejoindre ce groupe.

Les mots suivants du glossaire sont validés en séance : travaux dirigés, travaux pratiques. Le mot « souffrance » est remis en chantier par le groupe de travail.

6) Recommandation euthanasie des rongeurs nouveaux nés

Après un débat sur le mot euthanasie et mise à mort, la recommandation a été approuvée par vote de la CNEA.

Vote : 1 abstention - 10 pour – 0 contre (un membre doit quitter la séance à 16 :23, il a donné pouvoir à un autre membre).

La CNEA remercie Hélène Combrisson et les membres de la précédente commission pour le travail préparatoire à cette recommandation.

La recommandation sera diffusée sur le site du ministère de la recherche.

La CNEA indique qu'il est possible d'accepter une méthode physique pouvant être vue comme plus brutale, mais étant en fait moins impactante pour l'animal. La CNEA souhaite réaliser une veille sur l'évolution de la réglementation concernant des méthodes « physiques » de mise à mort.

7) Groupe de travail « médicaments »

L'avancement du document de travail est résumé par deux membres du groupe « médicaments ».

Le document ne sera probablement pas terminé pour 2023. Les premiers éléments pourraient être présentés lors du colloque AFSTAL. Le groupe de travail devra se remettre en action sur ce sujet.

Un membre se propose d'apporter son aide pour avoir des infos sur les substances.

8) Groupe de travail « chirurgie »

L'avancement du document de travail est présenté. Les 8 items de formation ainsi que leurs objectifs/attendus pédagogiques ont été définis par le groupe de travail et sont en attente de validation.

La validation du document est envisagée lors des prochaines réunions plénières de la CNEA.

9) Site web CNEA

Annonce de la publication du glossaire en ligne sur la page dédiée à la CNEA,

10) Points divers

- *Questionnement autour de la formation pour les étudiants de master* : un travail sur les formations et les prérequis pour les étudiants en master utilisant des modèles animaux est proposé.
- *Test de la nage forcée* : le recours au test de la nage forcée, notamment comme modèle d'étude de la dépression, est l'objet d'interrogations. Un dialogue avec les académies a été initié par la cellule AFIS du MESR afin d'avoir un avis scientifique sur les intérêts et les limites de ce test.
- *Question sur la possibilité de diminuer la température d'élevage dans le cadre de la crise énergétique actuelle* : les normes de températures sont des obligations réglementaires et zootechniques qui doivent être strictement respectées, il ne s'agit pas d'éléments de simple confort pouvant être modulés.
- *Equivalence de formation pour les étudiants étrangers* : une réflexion sur les possibilités de reconnaissance entre les formations européennes est demandée. Un document préparatoire sera transmis aux membres de la CNEA pour la prochaine réunion. Le MESR est sollicité sur la possibilité d'une étude comparative des formations dans les différents Etats membres. La CNEA signale qu'il s'agit d'un travail conséquent sur le long terme. Ce sujet sera à inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CNEA.

oooooooo

La séance est levée à 17h40